

**École doctorale Sciences, technologies, santé Galilée**  
**Conseil**  
**10 mars 2025**

Représentants des unités de recherche :

BESSIS Natacha  
BODINI Olivier  
BOISSIER Marie-Christophe,  
BOUSSETTA Khaled,  
FERON Christophe,  
GUERRINI Stefano,  
LECOUVEY Marc  
LOMBARDI Guillaume  
NIER Francis  
PERRIN Hélène,  
SOUPLET Philippe, représenté par Francis NIER  
VARIN-BLANK Nadine,

Représentants des personnels ingénieurs, techniciens et administratifs :

ARIAS Jaime, absent  
GIROD Séverine

Doctorantes et doctorants élus parmi les doctorants inscrits à l'école doctorale :

BADJI Hamed, absent  
BOUZIDI Houda Ghozlane,  
HAYOUN Maya, absent  
PAYEN DE LA GARANDERIE Marie,  
TRIAUD Romain, absent

Personnalités extérieures :

GREGOIRE Gilles,  
HIBTI Mohamed,  
KERN Michel,

Invités permanents :

ATTAL Jean-Pierre, absent  
BEGUIN François,  
CARON Sandrine, excusée  
CHAMERON Stéphane,  
CHARNAUX Nathalie, absente  
LÉPINE Alexandra,  
MANIL Bruno, excusé  
OUDAR Olivier, absent  
PLANES Carole, absente

**Ordre du jour**

1. Informations générales,
2. Approbation du projet de PV de la séance du 22 novembre 2024 (vote),
3. Remplacement de Dominique Vrel par Guillaume Lombardi au conseil de l'ED (vote),
4. Remplacement d'Anissa Mokraoui par Khaled Boussetta au conseil de l'ED (vote),
5. Remplacement de Philippe Savarin par Marc Lecouvey au conseil de l'ED (vote),
6. Approbation de la composition du bureau (vote),

7. Approbation de la demande de mobilité internationale de Francis Durand (vote),
8. Approbation des bourses au mérite (vote),
9. Approbation de l'appel d'offre des contrats doctoraux – campagne 2025 (vote),
10. Point sur les événements et sur le prix de thèse,
11. Questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 09H30 par Natacha Bessis.

### **1. Informations générales**

Natacha Bessis annonce plusieurs points en introduction de séance.

- 1- Mr. Khaled Hassouni, nouveau VPCR se joindra au conseil à partir de 10H pour discuter des contrats doctoraux.
- 2- La nouvelle directrice de l'école doctorale Érasme, Sandra Rigot a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Elle est économiste et est rattachée à l'unité de recherche ACT.
- 3- Le collège des écoles doctorales a eu lieu le 04 mars. Il y'a été abordé la nécessité de créer un groupe de travail pour mettre en place le portfolio des compétences demandé par l'HCERES. Bien que des différences existent entre les deux ED, le groupe de travail sera commun.  
Séverine Girod et Sandrine Caron seront en charge de ce groupe qui sera constitué des directions et des directions adjointes des ED, des gestionnaires des ED, de la responsable du pôle études doctorales, de la coordinatrice des ED, d'un enseignant chercheur par ED, et d'un représentant des doctorants CED par ED.
- 4- Le prix de la chancellerie a été lancé. Alexandra Lépine rappelle que ce prix s'adresse aux docteurs ayant soutenu en 2024. Trois candidatures sont possibles par prix et la date limite de candidature est fixée au 28 avril 2025, auprès de la direction de la recherche.  
Marie-Christophe Boissier ajoute qu'il a été membre de ce jury et que les thèses présentées sont de très haute qualité. Le montant important du prix, 10 000€ est attractif.  
Natacha Bessis rappelle qu'il y'a eu une lauréate de notre université l'année dernière et trois lauréats il y'a deux ans.  
Francis Nier demande si les docteurs ont reçu le mail. Alexandra Lépine répond que oui.  
Hélène Perrin demande s'il s'agit du même dossier de candidature que pour le prix de thèse. Alexandra Lépine répond que oui. S'il y'a plus de trois candidatures par prix, les dossiers seront classés par le VPCR et la direction de l'ED avant transmission à la Chancellerie.

### **2. Approbation du projet de PV de la séance du 22 novembre 2024 (vote),**

Vote :

Contre :

Ne prend pas part au vote : 3

Pour : 15

Abstention :

Le projet de PV de la séance du 11 octobre 2024 est approuvé.

**3. Remplacement de Dominique Vrel par Guillaume Lombardi au conseil de l'ED (vote),**

Guillaume Lombardi se présente au conseil. Professeur au LSPM sur le campus de Villetaneuse depuis de nombreuses années, il est spécialisé en physique et plasmas. Il assure plusieurs enseignements à l'Institut Galilée et est également responsable de son équipe de recherche.

Depuis le 1er janvier 2025, il occupe le poste de directeur adjoint du LSPM et a participé aux auditions des contrats doctoraux

Natacha Bessis soumet au vote du conseil le remplacement de Dominique Vrel par Guillaume Lombardi.

Vote :

Contre :

Pour : 17

Abstention :

Le remplacement de Dominique Vrel par Guillaume Lombardi au conseil de l'ED est approuvé à l'unanimité.

**4. Remplacement d'Anissa Mokraoui par Khaled Boussetta au conseil de l'ED (vote),**

Khaled Boussetta se présente au conseil. Professeur au L2TI depuis 2004, il mène ses recherches dans le domaine des réseaux mobiles.

Depuis le 1er janvier 2025, il occupe le poste de directeur du L2TI.

Natacha Bessis soumet au vote du conseil le remplacement d'Anissa Mokraoui par Khaled Boussetta.

Vote :

Contre :

Pour : 17

Abstention :

Le remplacement d'Anissa Mokraoui par Khaled Boussetta au conseil de l'ED est approuvé à l'unanimité.

**5. Remplacement de Philippe Savarin par Marc Lecouvey au conseil de l'ED (vote),**

Marc Lecouvey se présente au conseil. Enseignant à l'université depuis 1997, il a été nommé maître de conférences, puis professeur en 2004.

Ses travaux de recherche portent sur la chimie moléculaire et la biochimie.

Depuis le 1er janvier 2024, il est directeur du CB3S, comptant 24 membres.

Natacha Bessis soumet au vote du conseil le remplacement de Philippe Savarin par Marc Lecouvey.

Vote :

Contre :

Pour : 17

Abstention :

Le remplacement de Philippe Savarin par Marc Lecouvey au conseil de l'ED est approuvé à l'unanimité.

Olivier Bodini exprime sa reconnaissance envers les anciens membres du conseil pour leur engagement et leur contribution aux travaux de cette instance. Il souligne le bon fonctionnement du conseil, favorisé par des échanges constructifs et la participation active de chacun.

Dominique Vrel partage également ses remerciements, soulignant le plaisir qu'il a eu à travailler au sein du conseil ainsi que du bureau, où les discussions ont toujours été constructives.

Natacha Bessis félicite et accueille chaleureusement les nouveaux membres que le conseil se réjouit de recevoir.

#### **6. Approbation de la composition du bureau (vote),**

Natacha Bessis rappelle que le bureau est actuellement composé d'elle-même en tant que directrice de l'ED, de Marie-Christophe Boissier en tant que représentant du pôle PBMC, d'Olivier Bodini en tant que directeur adjoint, de Francis Nier en tant que représentant du pôle Maths-Info-STIC et de Dominique Vrel en tant que représentant du pôle Physique-Matériaux.

Natacha Bessis informe que Dominique Vrel souhaite être remplacé par un représentant du LPL et du LSPM. Après discussion, Hélène Perrin propose de rejoindre le bureau.

Natacha Bessis souhaite également élargir le bureau en intégrant Christian Ausoni, directeur de l'EUR PNGS-M&CS, une structure disposant d'une allocation doctorale. Francis Nier souligne que Christian Ausoni, professeur au LAGA, spécialiste de la topologie, est très impliqué dans MathSTIC et a récemment pris la direction de l'EUR. Sa présence permettrait de mieux coordonner les actions avec l'EUR et d'équilibrer la représentation entre les sites de Villetaneuse et de Bobigny, l'EUR attribuant également des contrats doctoraux.

Olivier Bodini précise que les membres du bureau sont des représentants neutres de leurs pôles. Francis Nier ajoute que les discussions au sein du bureau sont essentielles, car elles permettent d'éclairer les décisions du conseil.

Hélène Perrin interroge sur le lien entre l'EUR et un financement spécifique. Elle souligne qu'une réorganisation du bureau pourrait être nécessaire si ce financement venait à s'arrêter.

Vote :  
Contre :  
Pour : 13  
Abstention : 5

La nouvelle composition du bureau de l'ED est approuvée.

#### **7. Approbation de la demande de mobilité internationale de Francis Durand (vote),**

Natacha Bessis annonce que l'ED a reçu une demande de financement pour une mobilité internationale. Il s'agit d'un doctorant en première année à l'EREN sous la direction d'Olivier

Bodini.

L'argumentaire fourni est pour un double déplacement. Le premier à Taïwan en avril pour 24 jours, pour une collaboration avec le professeur Wong, spécialiste mondial de la combinatoire analytique. Olivier Bodini a travaillé à de nombreuses reprises avec lui. Ce déplacement serait positif pour le parcours et le CV du doctorant.

Le deuxième déplacement serait à Toronto pour une conférence sur l'analyse des algorithmes pendant sept jours.

La mobilité sera d'environ un mois.

Le budget estimé s'élève à 6 739 €, mais l'argumentaire précise qu'il est surestimé. L'ED propose une aide de 2 800 €. Olivier Bodini souligne que les coûts réels seront inférieurs et qu'il était plus simple d'organiser les deux déplacements simultanément.

Stefano Guerrini interroge sur l'existence d'un budget spécifique pour ces mobilités. Natacha Bessis confirme que 10 000 € sont alloués à ces missions par an. Elle précise que les demandes ne sont pas regroupées en une seule fois mais traitées au fil de l'eau.

Olivier Bodini rappelle qu'auparavant, un appel fixe existait, mais il limitait la flexibilité. Le budget n'a jamais été dépassé, mais si cela devait arriver, l'ED réajusterait ses décisions.

Michel Kern s'étonne du faible nombre de demandes. Francis Nier explique que certains doctorants préfèrent solliciter un financement intégral, rendant les aides partielles moins attractives.

Olivier Bodini souligne que ces financements permettent aux doctorants de réaliser des séjours longs à l'étranger, pour accéder à du matériel spécifique ou rencontrer des experts du domaine, contribuant ainsi au rayonnement international de l'université.

Hélène Perrin demande si cette aide diffère de celle destinée aux congrès. Natacha Bessis confirme que oui. L'aide aux congrès est plafonnée à 1 000 €, avec un remboursement de 50 % du montant engagé.

Stefano Guerrini s'interroge sur d'éventuels critères de sélection. Natacha Bessis précise qu'il n'y en a pas actuellement, faute de demandes nombreuses.

Marie-Christophe Boissier remarque que certains secteurs font moins de demandes. Francis Nier rappelle que toutes les informations sont disponibles sur le site de l'ED, mais celui-ci est peu consulté.

Gilles Grégoire partage l'expérience de l'université d'Orsay, où un système de mailing list efficace favorise la diffusion de l'information. Il note également que, comme à l'ED Galilée, les demandes pour les congrès sont plus fréquentes que celles pour des mobilités internationales. Il suggère de mieux valoriser ces mobilités pour les rendre plus attractives.

Stefano Guerrini demande si le budget non utilisé est perdu. Natacha Bessis répond que non, il est réintégré dans le budget général de l'ED.

Nadine Varin-Blank s'assure que le financement complémentaire pour la demande actuelle est garanti. Olivier Bodini confirme que oui, grâce à une ANR.

Michel Kern interroge sur la réception des appels d'offre par les doctorants. Natacha Bessis confirme qu'ils sont envoyés par mail et publiés sur le site de l'ED.

Mohamed Hibti insiste sur la nécessité de plus de précisions dans les demandes. Hélène Perrin estime que le dossier examiné est insuffisamment détaillé. Natacha Bessis indique avoir demandé des compléments d'informations au doctorant.

Olivier Bodini conclut que l'appel sera révisé afin d'inclure des précisions sur le financement

complémentaire, les dates exactes des voyages et l'avis du directeur de thèse, comme cela est déjà exigé pour les aides aux congrès.

Vote :

Ne prend pas part au vote : 2

Contre :

Pour : 16

Abstention :

La demande de mobilité internationale de Francis Durand est approuvée.

### **8. Approbation des bourses au mérite (vote),**

Natacha Bessis informe qu'aucune nouvelle demande n'a été reçue cette année. À ce jour, seules des demandes de renouvellement pour des cotutelles en 2e et 3e année sont présentes. Il est rappelé que l'aide allouée par l'ED dépend du temps de présence des doctorants en France pour les cotutelles.

Le financement de l'ED complète les financements étrangers des doctorants à hauteur de 1500€ mensuels, sous réserve que leur bourse initiale soit d'au moins 750€.

Marc Lecouvey demande si cette aide est uniquement appliquée aux cotutelles. Natacha Bessis précise que ce dispositif concerne également d'autres types de financements, tels que des bourses ou des financements d'ambassades, par exemple.

Stefano Guerrini demande s'il existe un délai pour la demande de bourses. Natacha Bessis répond qu'aucun délai n'est requis, les demandes pouvant être faites au fil de l'eau. Toutefois, une fois approuvées par le conseil, ces demandes doivent également être validées par la CR et le CA.

Natacha Bessis rappelle que le budget annuel de l'ED pour les bourses au mérite est de 47 000€. Il reste régulièrement une partie non utilisée de ce budget à la fin de l'année. Lors de la réunion du bureau de l'ED, il a été discuté de la possibilité d'utiliser ces fonds restants, qui retournent dans l'enveloppe de la recherche s'ils ne sont pas alloués.

À ce jour, 25 113€ ont été utilisés pour les bourses au mérite, laissant un solde de 22 000€ s'il n'y a pas de nouvelles demandes. Le bureau propose d'utiliser cette somme pour offrir un mois de financement supplémentaire à des doctorants étrangers devant retourner dans leur pays d'origine avant leur soutenance, notamment dans le cas de fin de contrat doctoral.

Alexandra Lépine souligne que cela n'est pas possible, car il s'agit d'un budget de fonctionnement et non de masse salariale et les deux ne peuvent pas être fusionnés. En réponse, Natacha Bessis propose alors d'augmenter le montant des prix de thèse ou d'attribuer davantage de prix aux doctorants.

Vote :

Contre :

Pour : 18

Abstention :

Les bourses au mérite sont approuvées à l'unanimité.

### **9. Approbation de l'appel d'offre des contrats doctoraux – campagne 2025 (vote),**

Natacha Bessis rappelle que l'appel d'offre a été envoyé aux membres du conseil. Les dates précisées doivent être respectées. Une tolérance ne peut être envisagée, car il s'agit d'un

concours. Alexandra Lépine souligne que, juridiquement, une flexibilité n'est pas possible. Marie-Christophe Boissier mentionne le cas où un candidat aurait complété son dossier mais où le directeur de thèse n'aurait pas validé dans les temps. Natacha Bessis répond que cette problématique doit être prise en compte.

Francis Nier souligne que les jurys ne se contentent pas de sélectionner les candidats ; ils évaluent également les sujets de thèse et les directions proposées. Il insiste sur la responsabilité des encadrants.

Alexandra Lépine ajoute qu'à Érasme, une campagne a été annulée en raison du non-respect des critères de recevabilité administrative. Tout dossier incomplet sera non recevable.

Stefano Guerrini propose de bien séparer les étapes de dossier et d'évaluation. Natacha Bessis confirme que c'est déjà le cas. La proposition d'ajouter une date de validation pour le candidat est rejetée, car il est nécessaire que celui-ci soit en contact avec son unité de recherche.

Francis Nier insiste sur la diversité des pratiques selon les disciplines en matière de construction des sujets de thèse. Marie-Christophe Boissier évoque l'exemple de l'Université de Saclay, dans laquelle les directions de thèses déposent les sujets sur le site de l'ED et où les candidats postulent ensuite. Olivier Bodini et Natacha Bessis confirment que ce fonctionnement est déjà en place.

Hélène Perrin rappelle que la direction de thèse peut choisir de ne pas valider un dossier même après son ouverture. Natacha Bessis précise qu'il s'agit bien d'un concours impliquant un candidat, une direction de thèse et une unité de recherche.

Christophe Feron demande s'il peut y avoir plusieurs candidats sur un même sujet. Natacha Bessis confirme que oui. Marc Lecouvey souligne que les unités de recherche ont également leur mot à dire dans la sélection.

Khaled Hassouni, nouveaux VP CR est présent pour discuter de la "coloration" des contrats doctoraux, un sujet évoqué lors du collège des écoles doctorales et concernant les années à venir. Khaled Hassouni rappelle que, selon l'HCERES, il existe un manque de visibilité de la recherche à l'USPN. Il propose d'orienter certains contrats doctoraux en fonction d'axes stratégiques, tout en préservant une approche non contraignante.

L'objectif est de définir des thématiques de recherche claires, en lien avec l'international et le territoire. La réflexion est en cours pour introduire ces orientations dès cette année, mais un cadre plus structuré sera mis en place pour l'année prochaine.

Natacha Bessis précise que cette démarche a déjà été initiée avec trois contrats doctoraux du collège des écoles doctorales. Concernant l'appel d'offre de Galilée, il est trop tard pour l'intégrer cette année, mais une discussion sera menée pour l'année prochaine.

Francis Nier exprime des réserves sur l'aspect encore trop vague de cette démarche. Il insiste sur l'importance de la clarté des critères pour éviter des difficultés d'interprétation par les unités de recherche. Hélène Perrin partage cet avis et souligne que l'ancrage territorial est déjà une réalité dans les unités de recherche.

Khaled Hassouni confirme que le critère principal des contrats doctoraux restera le niveau scientifique. Toutefois, il souligne que l'HCERES a formulé des critiques sur le manque de pluridisciplinarité. Des incitations seront mises en place pour encourager cette approche.

Natacha Bessis fait le point sur la répartition des contrats doctoraux. Avec le nouveau contrat quinquennal, les effectifs ont évolué. L'École Doctorale dispose de 27 contrats, incluant une demi-allocation ouverte à tous.

La répartition reste identique à l'an dernier. Les votes de répartition seront effectués au sein des unités de recherche et pôles concernés.

Cette année, aucun contrat MathSTIC n'est attribué.

Concernant la demi-allocation, l'appel d'offre va être rédigé et soumis au conseil par un vote électronique. Natacha Bessis rappelle que cette demi-allocation est un contrat doctoral qui a été coupé en deux. L'autre partie de ce contrat est réservé aux bourses au mérite.

Les auditions auront lieu courant juin.

Natacha Bessis soumet l'appel d'offre des contrats doctoraux, campagne 2025-2026 au vote du conseil.

Vote :

Ne prend pas part au vote :

Contre :

Pour : 18

Abstention :

L'appel d'offre des contrats doctoraux – campagne 2025 est approuvé à l'unanimité.

### **10. Point sur les évènements et sur le prix de thèse,**

Natacha Bessis fait un rappel des évènements de l'ED à venir.

La journée transversale des sciences (JTS) aura lieu le vendredi 11 avril. Organisée par l'ED, cette journée attribue 6 ECTS aux doctorants. Tous les enseignants ainsi que l'ED Érasme sont invités à y participer. L'événement se tiendra à la MSH de Saint-Denis, accessible en métro.

La remise des diplômes et du prix de thèse aura lieu le 23 mai, sur le campus de Villetaneuse. Cette cérémonie réunit les deux ED.

La journée scientifique de l'ED aura lieu le 4 juin sur le campus de Villetaneuse. Les doctorants en 2<sup>e</sup> année présenteront leurs travaux en 180 secondes.

Quatre prix y seront attribués, un par pôle et un prix pour le meilleur poster. Les prix sont des iPad.

La participation est obligatoire pour les doctorants de 2<sup>e</sup> année, mais la présentation d'un poster reste facultative.

Actuellement, seuls les étudiants inscrits au concours national de ma thèse en 180 secondes bénéficient d'une formation. Marie-Christophe Boissier propose de former l'ensemble des doctorants, même sur une journée.

Hélène Perrin précise que la formation dispensée par QSorbonne Université est lourde (24H), ce qui représente un investissement important pour les étudiants.

Natacha Bessis répond qu'il faudra vérifier si le budget alloué aux formations permettrait de le mettre en place.

Le prochain conseil de l'ED aura lieu le 04 juillet en salle T 204. Il sera principalement dédié aux attributions des contrats doctoraux. Le conseil aura exceptionnellement lieu l'après-midi.

**11. Questions diverses.**

En l'absence de questions diverses, la séance levée à 12H05.